

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2021
Séance du 21 avril 2021

N° 04

Objet : Fiscalité 2021 - Vote des taux d'imposition locale 2021

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26)
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

Etaient excusés :

AUDRAN Michel	BOURJAC Jean Marie
AUZET Guy	CHALVET Gilles
BALIQUE François	COMTE Jean Paul
BARDIN Chantal	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Nathalie
BAUDOUX Marie Anne	REYNAUD Patrice,
BELMONTE Sylvie	REBOUL Chidéric
BERTRAND Philippe	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2021

Administration publique

99_DE-004-200067437-20210421-04_21042021

Monsieur Marc BONDIL, rapporteur, expose ce qui suit :

Je vous rappelle que par délibération en date du 12 avril 2017, notre assemblée a adopté une intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans pour chacun des taux de taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises (CFE) sur le territoire de Provence Alpes Agglomération issu de la fusion des ex Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, Moyenne Durance, Duyes-Bléone, Haute-Bléone et Pays de Seyne et fixé les taux suivants :

✓ Taxe d'habitation	7,86 %
✓ Taxe foncier bâti	2,68 %
✓ Taxe foncier non bâti	6,72 %
✓ Cotisation foncière des entreprises	30,25 %

Ces taux ont été reconduits chaque année

Le projet de budget a été établi avec des taux identiques aux années précédentes conformément aux engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire.

Avec la réforme de la taxe d'habitation, les EPCI n'ont plus de pouvoir de taux sur cette taxe.

Le montant de la compensation de la perte de THP (taxe d'habitation sur les résidences principales) sera versé sous la forme d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Par ailleurs, il convient également de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Là encore, je vous propose de reconduire, pour 2021, le taux voté en 2018, 2019 et 2020, soit 12 %.

Par délibération° 7 du 26 septembre 2018, la communauté d'agglomération a instauré la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et voté un produit de 500 000 € pour l'année 2019. Le même produit a été voté en 2020.

Conformément au débat d'orientations budgétaires, je vous propose de reconduire pour 2021 les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) :	2,68
- Taxe foncière (non bâti) :	6,72
- Cotisation foncière des entreprises	30,25
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,00 %

Ainsi qu'un produit de taxe GEMAPI de 500 000 €.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A la majorité pour :

2 votes contre : M. CATILLON Pierre, Mme CHABAL CALVI Nadia

2 abstentions : M. ISOARD Christian (suppléé par Mme ISOARD Sandrine), Mme SAVORNIN Béatrice

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



